



Communauté de Communes du Pays de Mormal

Compte Administratif

2021

Note de synthèse



LA PRESENTATION DE L'EXECUTION DU BUDGET 2021

1. *SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS*
2. *ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE 2021*
3. *BUDGET ANNEXE ZAC DE WARGNIES LE GRAND*

1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS ET ACTIONS MENEES

L'exécution budgétaire de l'exercice 2021 est caractérisée par les éléments suivants :

- **L'Épargne Brute :**

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement, s'élève à 3,16 M€. Cet excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet à la CCPM :

- ❖ De faire face au remboursement de la dette en capital.
- ❖ De participer au financement des investissements réalisés.

On notera en complément, que le taux d'épargne brute, résultant du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 13,63%.

	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	22 485 301,97 €	23 185 137,50 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	19 141 310,10 €	20 024 927,87 €
Épargne Brute	3 343 991,87 €	3 160 209,63 €

- **L'Épargne nette :**

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement de capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

Pour l'exercice de 2021, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à 926 k€. Le taux d'épargne nette qui correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement est égal à 9,63%.

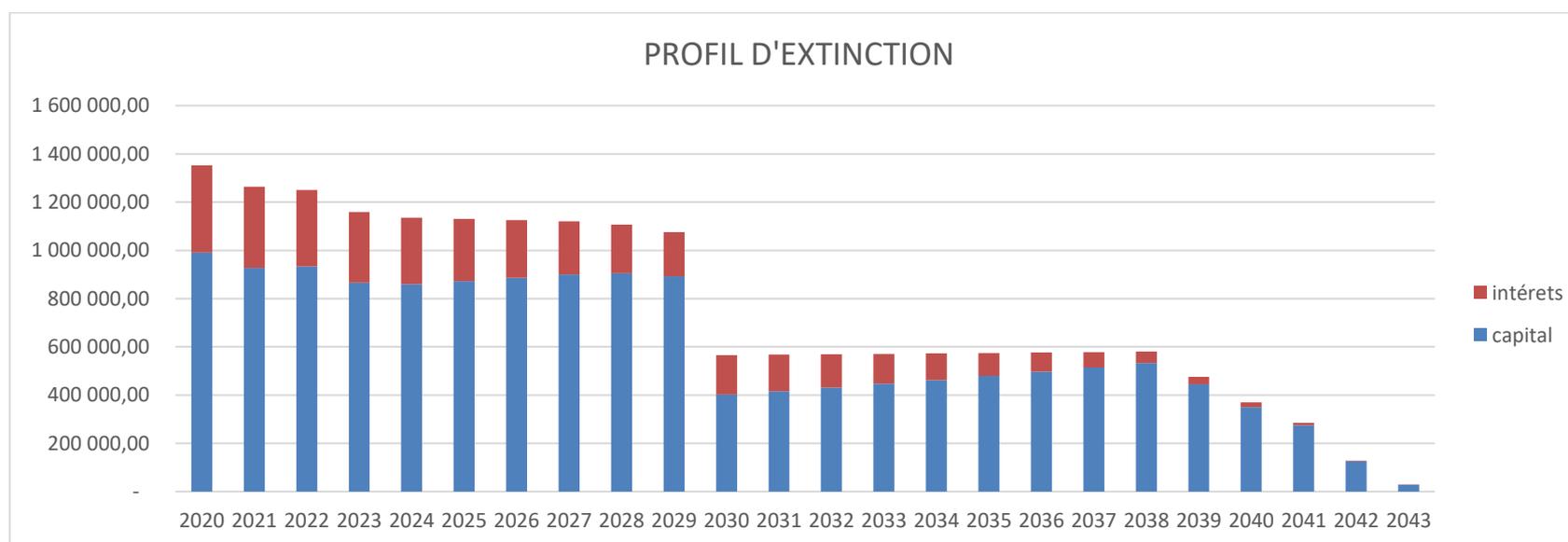
	2020	2021
Épargne Brute	3 343 991,87 €	3 160 209,63 €
- remboursement du capital	990 076,23 €	926 544,53 €
Épargne nette	2 353 915,64 €	2 233 665,10 €

- **La capacité de désendettement :**

Ce ratio théorique permet de mesurer la solvabilité d'une collectivité, il correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de ses capacités d'autofinancement (épargne brute).

	2020	2021
Encours de la dette	13 448 136,26	12 521 591,73 €
/ Épargne brute	3 343 991,87	3 160 209,63 €
Capacité de désendettement	4,0	4,0

En supposant que la communauté de communes consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, sa capacité de désendettement serait de 4 années. Même si ce ratio doit être mis en perspective, il est important de rappeler que le seuil critique se situe à hauteur de 11-12ans.



2. ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

A. La section de fonctionnement

Il convient au préalable de présenter les soldes suivant concernant la section fonctionnement :

- **Le solde des opérations réelles de fonctionnement : 3,16 M€.**

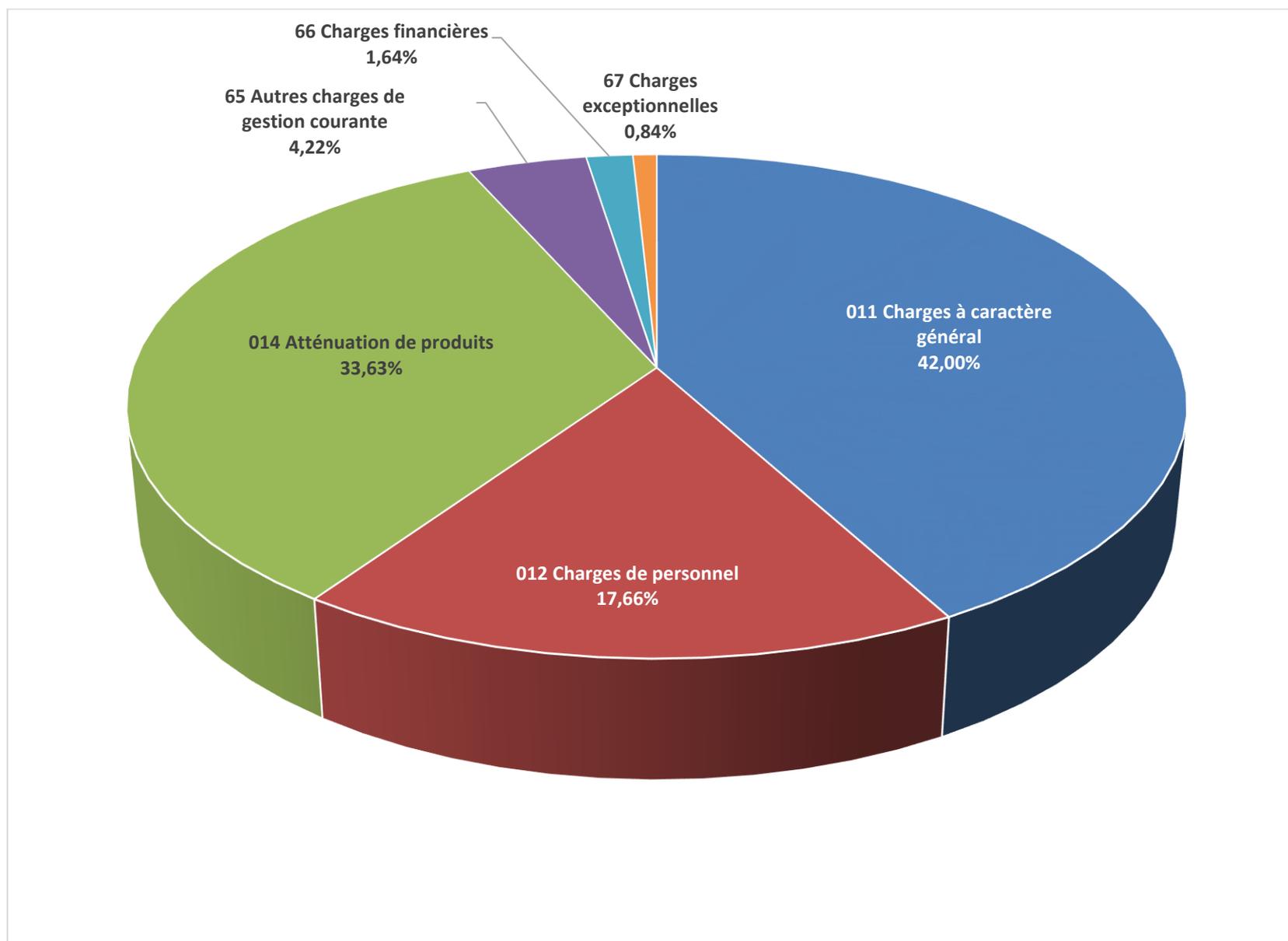
Les opérations réelles de fonctionnement présentent un solde de 3,16 M€ (épargne brute). Ce montant s'explique par des dépenses qui s'élèvent à hauteur de 20,02 M€ dont 8,4 M€ de charges à caractère général, combiné à des recettes réelles dont le montant est égal à 23,18 M€.

- **Le solde des opérations courante de fonctionnement : 3,13 M€.**

Les opérations courantes correspondent au total des opérations réelles auquel on déduit les charges et produits financiers ainsi que les dépenses et recettes exceptionnelles. En 2021, le solde des opérations courantes s'élève à 3,13 M€.

	2017	2018	2019	2020	2021
recettes de gestion courante	20 627 600,17	20 548 548,70	22 298 815,58	21 966 699,18	22 657 269,01 €
dépenses de gestion courante	17 644 376,98	18 323 826,43	18 595 144,14	18 285 530,16	19 526 573,52 €
Solde des opérations courantes	2 983 223,19	2 224 722,27	3 703 671,44 €	3 681 169,02	3 130 695,49 €

Les dépenses réelles de fonctionnement du compte administratif 2021



Le **chapitre 011 « Charges à caractère général »** représente 42% des dépenses réelles de fonctionnement. Nous constatons une augmentation significative de ces dépenses par rapport à N-1 (+ 12,37%). Au cours de l'année 2020, des secteurs comme les ALSH, les séjours, ou la culture ont été fortement impactés par la crise sanitaire, ce qui a limité les dépenses. L'autre fait majeur est la hausse importante du coût de la gestion des déchets (+ 648 k€) :

- l'incinération (collecte + déchetterie) s'élève à 1 975 k€ contre 1 654 k€ en 2020 soit + 321 k€ ;
- le marché de tri et conditionnement des déchets de collectes sélective et transfert du verre : + 70 k€ ;
- la collecte des OM via les révisions (+ 40 k€) ;
- l'exploitation des déchetteries : + 75 k€.

	2018	2019	2020	2021
011 Charges à caractère général	7 708 040,02	7 840 235,81	7 483 847,86	8 409 893,64

Les charges de personnel (montant brut) s'élèvent à 3 537 181,94 € contre 3 341 206,51 € en 2020. Cela représente 17,66 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est stable par rapport à l'année 2020 malgré des recrutements dans différents services (numérique, commande publique, Petites villes de demain).

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » s'élève à 6 735 086 €. Il comprend les reversements sur le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) ainsi que les attributions de compensation que la CCPM reverse aux communes du territoire. Une ponction sur ces attributions de compensation est effectuée dans le cadre du service commun ADS (autorisation droit du sol).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à 844 411,33 € et comprend l'enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux organismes ADACI et Réussir en Sambre à l'EPIC Office de tourisme communautaire du Pays de Mormal (244 700 k€). Il comprend également les contributions au Parc Naturel, au SCOT, à VNF ainsi que les indemnités d'élus. Ce chapitre représente 4,21 % des dépenses réelles de fonctionnement.

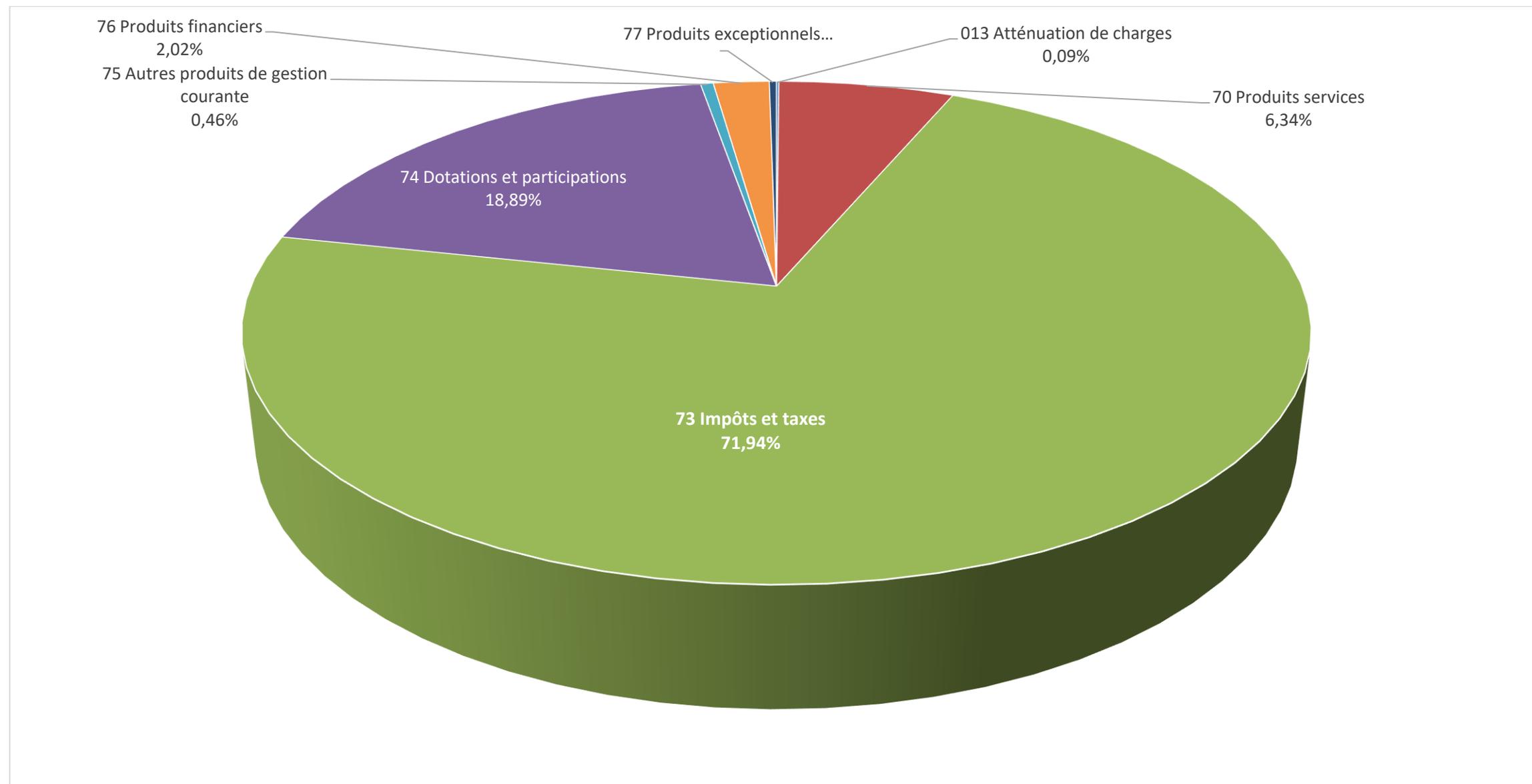
Les « Charges financières » (chapitre 66) s'établissent à 329 386,39 € ; elles comportent les intérêts d'emprunts et les ICNE (intérêts courus non échus).

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 168 937,96 k€. Il comprend principalement les aides apportées aux entreprises du territoire dans la cadre de la crise du Covid 19 (2^{ème} vague). **Sur l'année 2021, près de 400 entreprises du territoire ont reçu une aide du Pays de Mormal.**

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 20 024 927,87 €.

Concernant les opérations d'ordre, le **chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section »** s'élève 827 627,13 €. Comme chaque année, le chapitre comprend la dotation aux amortissements des immobilisations pour un montant de 480 k€, ainsi que la dotation aux amortissements des charges financières de 285 k€ correspondant à l'étalement de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé) sur la durée restante de l'emprunt structuré.

Les recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2021



LES RESSOURCES FISCALES (chapitre 73)

>>> Les impôts ménages

Les recettes du chapitre Impôts et taxes s'élèvent à 16 680 536,20 €. Le chapitre est en baisse de 356 k€ par rapport à l'année 2020. Cette diminution est à relativiser car depuis la réforme de la fiscalité, une partie des recettes est versée via des compensations au chapitre 74. Les impôts et taxes du chapitre 73 représentent près de 72 % des recettes de la CC du Pays de Mormal.

	Recettes 2016	Recettes 2017	Recettes 2018	Recettes 2019	Recettes 2020	Recettes 2021
Taxe d'Habitation	5 000 799 €	5 103 974 €	5 173 999 €	5 357 197 €	5 454 893 €	229 314 €*
Fraction de TVA						5 598 093 €
Taxe foncière (bâti)	1 042 557 €	1 079 290 €	1 112 673 €	1 145 040 €	1 171 785 €	1 140 178 €
Taxe foncière (non bâti)	270 484 €	271 600 €	275 102 €	281 196 €	285 257 €	286 081 €
TEOM	4 065 119 €	4 112 435 €	4 200 720 €	4 320 693 €	4 402 896 €	4 468 943 €

* résidences secondaires

>>> Les impôts économiques

Il convient de rappeler que la taxe professionnelle est remplacée depuis 2010 par la cotisation économique Territoriale (CET), elle-même composée de deux parts : la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) et la cotisation sur la Valeur Ajoutée des (CVAE).

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La CFE est due par les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition. La CFE est assise sur la valeur locative des biens immobiliers passibles d'une taxe foncière et utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité professionnelle au cours de l'année N-2.

	Bases d'imposition CFE	Produit CFE
2015	7 216 027	2 120 779 €
2016	7 277 883	2 139 032 €
2017	7 958 028	2 341 761 €
2018	8 745 291	2 570 241 €
2019	8 780 550	2 596 674 €
2020	8 598 528	2 537 636 €
2021	6 229 500	1 830 849 €

Le produit de CFE représente 10,97 % des recettes fiscales de la CC du pays de Mormal. Pour cette année 2021, nous constatons une baisse du produit de 27,8%. Cette diminution résulte de la réforme de la fiscalité : la base d'imposition des établissements industriels a été réduite de moitié. Une compensation est assurée par l'Etat.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

La CVAE est due par les entreprises, ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée, qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires hors taxe, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

Le montant de la CVAE est calculé en fonction de la valeur ajoutée produite.

	CVAE
2015	1 078 041 €
2016	1 086 737 €
2017	1 090 784 €
2018	1 077 430 €
2019	1 131 079 €
2020	1 133 262 €
2021	1 148 888 €

Les Impositions Forfaitaires sur les entreprises de Réseaux (IFER)

En plus de la CET, une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER) a été instaurée au profit des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale. Cet impôt concerne certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) qui auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CET. L'IFER représente de 2,3 % des recettes fiscales de la CCPM.

IFER	2021	2020	2019
éoliennes terrestres	113 190	124 236	52 990
production d'électricité photovoltaïque	616	612	606
transformateurs électriques	14 859	14 770	14 624
stations radioélectriques	95 187	92 324	80 198
stations de compression de gaz	110 069	109 413	108 330
canalisations de gaz	42 077	41 783	41 422
produits chimiques	7 097	7 060	6 993
	385 116	390 198	305 163

La Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) s'élève à 354 671 € contre 341 935 € pour l'année 2020.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- **La dotation d'intercommunalité** : elle est calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI.
- **La dotation de compensation** : elle correspond à l'ancienne compensation « part salaires » et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

En 2021, la DGF a diminué de 1,37 % par rapport à 2020, soit - 33 k€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation d'interco	1 463 383,00 €	1 065 740,00 €	915 945,00 €	831 068,00 €	904 740,00 €	971 501,00 €	967 110,00 €
<i>Taux d'évolution</i>		-27,17%	-14,06%	-9,27%	8,86%	7,38%	-0,45%
Dotation de compensation	1 658 171,00 €	1 626 084,00 €	1 580 899,00 €	1 547 887,00 €	1 512 346,00 €	1 484 696,00 €	1 455 456,00 €
<i>Taux d'évolution</i>		-1,94%	-2,78%	-2,09%	-2,30%	-1,83%	-1,97%
Total DGF	3 121 554,00 €	2 691 824,00 €	2 496 844,00 €	2 378 955,00 €	2 417 086,00 €	2 456 197,00 €	2 422 566,00 €
<i>Taux d'évolution</i>		-13,77%	-7,24%	-4,72%	1,60%	1,62%	-1,37%

Les participations s'élèvent à 831 838,94 €. Il s'agit des subventions relatives aux actions du Pays de Mormal (culture, numérique, ALSH, RPE, CADA, bocage, mobilité, petites villes de demain). Les partenaires en matière de subventions de fonctionnement sont principalement les suivants : le Département du Nord, la Région Hauts-de-France et la CAF.

Enfin les attributions de péréquation et de compensation s'élèvent à 1 081 k€ contre 665 k€ en 2020 (impact de la réforme de la fiscalité). Les allocations compensatrices des locaux industriels s'élèvent à 86 k€ pour la taxe foncière et 713 k€ pour la CFE.

LES PRODUITS DES SERVICES (CHAPITRE 70)

Les **produits des services et du domaine (chapitre 70)** sont en nette hausse et s'établissent à 1 469 255,07 € contre 947 638,88 € en 2020 ; Il faut noter pour cette année 2021 la reprise des centres de loisirs et des séjours (ce qui a engendré des recettes liées aux participations des familles) ; la variation la plus significative concerne les recettes liées aux déchets. Cela est dû au versement décalé des soutiens CITEO. Près de 250 k€ concernent les années 2019 et 2020.

LES PRODUITS FINANCIERS (CHAPITRE 76)

Comme prévu, la CC du pays de Mormal a perçu le fonds de soutien de l'Etat dans le cadre de la sortie de l'emprunt structuré. La somme s'élève à 468 k€.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHAPITRE 77)

Les produits exceptionnels s'élèvent à près de 60 k€ : il s'agit de la régularisation de cessions de terrains intervenues au cours d'exercices antérieurs.

B. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 614 502,96 €. Il convient d'ajouter à cette section d'investissement, le **remboursement du capital de la dette** qui s'élève pour l'année 2021 à 926 544,53 €. Le total des dépenses réelles s'élève à 5 611 k€ soit + 15,4 % par rapport à N-1.

Au sujet des dépenses liées aux immobilisations incorporelles, celles-ci comprennent les frais d'urbanisme, les frais d'étude (moulin de Maroilles, plan de gestion de l'Hogneau et affluents) et la réalisation des plateformes internet. Les subventions d'équipements versées concernent les aides aux TPE (15,6 k€), le fond de concours aux communes (226 k€) ainsi que la participation dans le cadre du déploiement de la fibre (163,6 k€).

Les immobilisations corporelles et en cours s'élèvent 3 840 k€. Voici une liste des principales dépenses réalisées au cours de l'année 2021 :

- Les travaux de restauration des cours d'eau pour 931 k€ ;
- La poursuite de la Véloroute et la valorisation de la Forêt de Mormal pour 680 k€ ;
- Le nouveau siège de Bavay pour 466 k€ ;
- L'éclairage public pour 1 224 k€ ;

Les recettes réelles d'investissements s'élèvent à 2 681 k€. Elles comprennent le FCTVA à hauteur de 378 k€ et l'excédent de fonctionnement. Les subventions d'investissement complètent ces recettes (Agence de l'eau pour l'eau, Département du Nord, Région Hauts de France et Etat).

3. Budget Annexe ZAC de Wargnies le Grand

Les travaux d'aménagement des terrains de la ZAC de la Vallée l'Aunelle sont terminés. Au 31/12/2021, Le montant total des dépenses effectuées depuis 2016 s'élève à 1 745 k€ HT. Les prochains mouvements concerneront la vente des terrains.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	14 620,00	14 620,08
	Section d'investissement	14 620,00	47 279,30